



## **Chantier 2 : Développer les compétences langagières à l'oral et à l'écrit** **Revendications tirées du document du chantier 2<sup>1</sup>**

### **Partie 1 : Quel terme employer pour parler de notre usage d'une langue ?**

Partie ne contenant aucune revendication

### **Partie 2 : Pour favoriser l'entrée dans l'écrit dans les services de garde et les maternelles**

- Poursuivre le développement du réseau Centres de la petite enfance (CPE) et y favoriser l'accès en diminuant les frais exigés (particulièrement pour les familles à faible revenu) et maintenir une offre de qualité, notamment par de faibles ratios éducateur/ enfants.
- Dans les zones défavorisées (régions et quartiers urbains) et/ou comptant une importante population allophone, où les parents, pour diverses raisons, notamment financières, n'envoient pas leurs enfants dans les CPE, développer les maternelles 4 ans et ce, avec les ressources compétentes et dans des locaux adéquats tant par leur aménagement intérieur que par leur emplacement dans l'école, en tenant compte du développement moteur des enfants de 4 ans.
- Réviser les programmes des milieux de garde et du préscolaire de manière à maintenir l'apprentissage par le jeu, à éviter une scolarisation précoce qui augmente la pression sur l'enfant aux dépens du plaisir d'apprendre et de la socialisation, et qui pénalise les enfants venant de milieux culturels où les pratiques de lecture et d'écriture sont moins développées.
- Dans les pratiques d'initiation à la lecture et à l'écriture, maintenir l'équilibre entre le traitement alphabétique et le traitement logographique des graphies en lecture et en écriture.
- Bonifier les programmes de formation à l'enseignement préscolaire et primaire de façon à mieux former les futur-e-s enseignant-e-s du préscolaire.
- Fournir aux milieux de garde et aux maternelles 4 et 5 ans les services d'orthophonistes en nombre suffisant.

---

<sup>1</sup> Pour l'argumentaire de ces revendications, voir le document de base du chantier 2. Ce texte est rédigé en tenant compte des rectifications de l'orthographe adoptées par l'Académie française en 1990 ; [http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit\\_bdl.asp?Th=1&Th\\_id=313](http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=1&Th_id=313)

### **Partie 3 : Les multiples contradictions ministérielles et embûches pour l'enseignement et l'apprentissage du français à l'école primaire et secondaire**

#### **A. Pour assurer la validité des programmes d'études et des autres documents prescriptifs pour l'enseignement du français et leur mise en œuvre au primaire et au secondaire**

- Mettre en place un *Comité permanent des programmes* composé d'experts en didactique du français, de conseillers et conseillères pédagogiques disciplinaires, et de délégué-e-s des syndicats d'enseignants chargé d'évaluer la qualité des programmes avant leur prescription et leur mise en œuvre afin de les amender, si nécessaire.
- Avant d'imposer au corps enseignant des programmes d'études ou d'autres prescriptions pour l'enseignement du français, les mettre à l'épreuve dans des classes durant deux ans afin de les valider.
- Chaque fois qu'un nouveau programme d'études est prescrit par le Ministère, organiser à l'échelle du Québec un programme de formation obligatoire du corps enseignant donné par des spécialistes en enseignement et en apprentissage du français à l'école, sous la supervision conjointe du Ministère, des conseillers et conseillères pédagogiques de français et de délégué-e-s des syndicats d'enseignants.
- Présenter et expliquer au corps enseignant les principes et les textes qui concerne le français dans les programmes d'études du primaire et du secondaire d'un point de vue critique et historique et non pas comme des vérités absolues. Offrir aux enseignant-e-s des autres disciplines et aux professionnel-le-s des activités de formation sur les attentes en matière de compétences langagières des élèves et sur les moyens de contribuer à leur développement.

#### **B. Pour permettre aux professionnel-le-s de l'éducation de remplir leur mission**

- Donner à tous les professionnel-le-s de l'éducation les moyens de remplir leur mission de soutien au corps enseignant et aux élèves.
- Augmenter le nombre de conseillères et conseillers de français (CP), plutôt que de le réduire.
- Restituer aux CP leur principal mandat, qui est de travailler à la formation continue et au perfectionnement du corps enseignant dans leur discipline.
- Augmenter le nombre d'orthopédagogues et équilibrer leur tâche afin que leur temps soit principalement dédié au soutien des élèves.
- Augmenter substantiellement et rapidement le nombre de bibliothécaires scolaires, et s'assurer que le personnel soit en mesure de guider le choix de lectures des élèves.
- Enrichir les bibliothèques scolaires, notamment pour les séries d'œuvres communes à toute une classe.

### **C. Pour la formation initiale des futur-e-s enseignant-e-s dans toutes les disciplines**

- S'assurer que les programmes de formation à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire font une large place au développement des compétences langagières orales et écrites des étudiant-e-s, et que sont mis en place des dispositifs didactiques pour développer et évaluer leurs habiletés langagières orales et écrites tout au long de leur formation, dans les cours comme dans les stages.
- Sensibiliser tous les futur-e-s enseignant-e-s au rôle essentiel de l'écriture et de la lecture dans les apprentissages et leur donner la formation de base nécessaire pour que la lecture et l'écriture soient sollicitées dans les apprentissages liés à chaque discipline (« matière ») scolaire.
- Faire lire, écrire et parler dans tous les cours et stages, avec l'obligation pour le corps professoral de donner les rétroactions nécessaires au développement des habiletés langagières.
- Opérer un classement rigoureux du niveau des compétences langagières des étudiant-e-s à leur entrée dans les programmes de formation pour évaluer leurs besoins de remédiation ; proposer des dispositifs didactiques de lecture, d'écriture et de communication orale qui auront un effet tout au long de leur formation.
- Ajouter un cours obligatoire sur le français oral, si ce n'est déjà fait, afin d'améliorer les compétences langagières à l'oral des étudiant-e-s et de les sensibiliser aux variétés du français oral.
- Promouvoir la fréquentation des activités culturelles tout au long du parcours universitaire.
- Revoir les exigences du Test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFEE) afin qu'elles correspondent mieux aux besoins de l'enseignement.

### **D. Pour évaluer les compétences langagières des élèves à la 5<sup>e</sup> secondaire**

- S'assurer que les trois compétences essentielles : lire, écrire et communiquer oralement fasse d'objet d'une évaluation sérieuse à la fin du secondaire, sous la responsabilité des conseillers et conseillères pédagogiques et des enseignant-e-s de français.
- Changer les critères de l'évaluation de la 5<sup>e</sup> secondaire pour l'obtention du DES, notamment en revoyant l'examen de français écrit de 5<sup>e</sup> secondaire afin que ce dernier évalue le réel niveau de compétences langagières plutôt que la capacité à se conformer aux attentes connues d'avance d'un examen préparé pendant des mois.